



Le BSIF constate une nette amélioration de la situation des régimes de retraite mais la vigilance s'impose encore

TORONTO – Le 24 avril 2007 – La situation financière des régimes de retraite privés fédéraux s'est améliorée révèlent les nouveaux ratios estimatifs de solvabilité que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publiés aujourd'hui.

Le ratio de solvabilité moyen des régimes de retraite fédéraux à prestations déterminées s'établissait à 1,06 en décembre 2006, ce qui signifie que la valeur totale de l'actif de l'ensemble des régimes, calculée selon l'approche de la solvabilité, dépassait de six pour cent la valeur du passif. Bien que la situation de certains régimes puisse être bien différente, le chiffre global constitue une nette amélioration par rapport au chiffre enregistré à la fin de 2005, alors que le déficit moyen était de quelque 10 pour cent.

« Selon nous, ces résultats encourageants sont attribuables en grande partie à la solidité du rendement des placements au cours du deuxième semestre, à une légère amélioration du rendement des obligations et aux paiements spéciaux effectués en vertu de la loi régissant les régimes de retraite, » a déclaré Julie Dickson, surintendant intérimaire, lors d'une discussion entre experts sur la gouvernance des régimes de retraite qui s'est tenue à l'Institut des administrateurs de sociétés à Toronto.

L'estimation de décembre 2006 montre aussi qu'environ la moitié de tous les régimes à prestations déterminées sont maintenant pleinement capitalisés, alors qu'un an auparavant, seulement le quart environ d'entre eux l'étaient. On constate aussi que parmi les régimes qui sont sous-capitalisés, le déficit est généralement moins important. Dix-neuf pour cent seulement des régimes ont un ratio estimatif de solvabilité inférieur à 0,90, quatre pour cent ayant un ratio de moins de 0,80.

Le ratio estimatif de solvabilité moyen de 1,06 se traduit par un excédent global de près de 7 milliards de dollars pour l'ensemble des régimes fédéraux, alors qu'en 2005 on enregistrait un déficit global de plus de 12 milliards de dollars. Si on ne tient compte que des régimes dont la capitalisation est insuffisante, le déficit de solvabilité global que ces régimes ont à combler est estimé à environ 2 milliards de dollars, en baisse par rapport au déficit de plus de 14 milliards enregistré à la fin de 2005.

Malgré l'amélioration des résultats, Mme Dickson incite les répondants et les administrateurs de régimes à continuer à faire preuve de vigilance.

« Ces résultats sont encourageants, mais ce renversement souligne le caractère volatil de la solvabilité des régimes. Les répondants et les administrateurs de régimes doivent continuer à être vigilants et à connaître les méthodes de gestion des risques afin de limiter la volatilité qui pourrait éventuellement avoir des répercussions sur la sécurité des prestations et sur les exigences de capitalisation. Il serait sage que les responsables des régimes s'assurent que leurs stratégies de placement conviennent à leur tolérance au risque, car la situation pourrait changer très rapidement advenant une chute des marchés boursiers ou une baisse du rendement des obligations. »

Pour trouver le texte intégral de l'allocation de Mme Dickson, visitez le site Web du BSIF ou cliquez ici : http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/discours/ICD_07_f.pdf

Le BSIF surveille quelque 450 régimes à prestations déterminées et près de 900 régimes à cotisations déterminées, qui représentent environ 10 pour cent de tous les régimes de retraite au Canada et 15 pour cent de l'actif.

Le test de solvabilité estimative, effectué deux fois par année, est l'un des outils dont se sert le BSIF pour évaluer la santé des régimes de retraite. Il vise la détection précoce des problèmes et des défis, ce qui permet au BSIF d'intervenir rapidement auprès des responsables des régimes pour protéger les prestations des participants. Les régimes qui soulèvent de grandes préoccupations en raison de leur situation financière ou d'autres motifs sont portés à une liste de



surveillance et le BSIF suit leurs activités de près. Le nombre de régimes figurant sur la liste du BSIF est passé à 64 en décembre 2006, une baisse par rapport aux 84 régimes qui y figuraient en décembre 2005.

Mis sur pied en vertu d'une loi fédérale en 1987, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le principal organisme de réglementation et de surveillance des institutions de dépôts, des sociétés d'assurances et des régimes de retraite privés fédéraux. Il a pour mandat de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public à l'égard d'un système financier solide, stable et propice à la concurrence.

PERSONNE-RESSOURCE AUPRÈS DES MÉDIAS :

Rod Giles
Communications et affaires publiques
613-993-1678
rod.giles@osfi-bsif.gc.ca